

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01141

Numéro SIREN : 517 882 585

Nom ou dénomination : Agencement GC

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 4720

Désignation de l'entreprise SARL AGENCEMENT GCNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 242 route du Chef-Lieu73100 Le MontcelNuméro SIRET * 5 1 7 8 8 2 5 8 5 0 0 0 2 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	32 294	30 351	1 944	6 004
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	32 294	30 351	1 944	6 004
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			10 379	
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	3 175	2 032	1 143	34 864
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	6 687		6 687	3 345
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	88 711		88 711	108 761
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	98 573	2 032	96 541	157 349
Total général (I+II)		110	112	130 867	32 383	98 485	163 352
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		200		200	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		83 748		80 522	
	Résultat de l'exercice	136		(49)		3 226	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		85 899		85 948	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		189		61	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	33	3 060		10 321	
	Comptes courants d'associés	173		9 087		11 239	
	Autres dettes	175		250			
	Produits constatés d'avance	174				55 782	
	Total III	176		12 585		77 404	
	Total général (I + II + III)	180		98 485		163 352	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Deficits

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCEMENT GC

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 390	442		444	3 377	446	5 012	5 012	
	Installations générales, agencements divers	450	2 518	452		454		456	2 518	2 518	
	Matériel de transport	460	25 036	462		464	1 204	466	23 832	23 832	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 147	472		474	2 216	476	932	932	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	39 091	492		494	6 797	496	32 294	32 294	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 498	532	1 280	534	3 377	536	3 401	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 518	542		544		546	2 518	
	Matériel de transport	550	22 558	552	2 478	554	1 204	556	23 832	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 514	562	302	564	2 216	566	600	
TOTAL			570	33 088	572	4 060	574	6 797	576	30 351

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	Pc portable Asus w	Appareil photo	REMORQUE AF 254 -	mortaiseuse à chai	SCIE METABO KGS +					
	FRAISEUSE FESTOOL									
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
					Court terme *	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
①	②	③	④	⑤												
1	1 666	1 666														
2	550	550														
3	1 204	1 204														
4	1 415	1 415														
5	999	999														
6	963	963														
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	6 797	580	6 797	582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595				
TOTAL						596		585		597					599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCEMENT GC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	2 032	654		656	2 032
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	2 032	684		686	2 032

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	49
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)		870	49

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 892
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 126
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2024

5

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCEMENT GC		Néant ☒
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des modalités concernant les zones sont données dans le cadre n° 1330-CVAE-SD et l'annexe de celui-ci et dans la notice n° 2033-MVT-SYL-Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - cotisation des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 7 8 8 2 5 8 5 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AGENCEMENT GC

ADRESSE (voie) 242 route du Chef-Lieu

CODE POSTAL 73100 VILLE Le Montcel

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CARBON Prénom(s) GUILLAUME

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 021176 N° Département 60 Commune NOYON Pays FR

Adresse : N° Voie CHEF LIEU

Code postal 73100 Commune LE MONTCEL Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Agencement GC, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège social se situe à 242 Route du Chef-Lieu 73100 Le Montcel
RCS : Chambéry
Siret : 51788258500014

PROCES VERBAL DE LA DECISION ORDINAIRE en date du : 06 Avril 2024
Prise lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenu l'an deux mille vingt-quatre, le 6 Avril à 8 heures.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 2000 €, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant, Monsieur Guillaume CARBON, est présent.
Il constate que l'associé unique est présent.
Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

AGENCEMENT :
- 06 AVRIL 2024
CHAMBERY

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/2023.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- Ses rapports ;
- Les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant. Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

Première décision

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans son rapport de gestion et traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2023.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 49.3 € au compte report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

Dividende global distribué : 0,00 €

Soit, par titre : 0,00 €

Exercice : 31/12/2021

Dividende global distribué : 0,00 €

Soit, par titre : 0,00 €

Exercice : 31/12/2020

Dividende global distribué : 0,00 €

Soit, par titre : 0,00 €

Troisième décision

L'associé unique approuve la rémunération du gérant perçue au titre de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à 36650 euros nets, outre la prise en charge par la société de ses charges sociales tant obligatoires que facultatives afférentes à cette rémunération.

Quatrième décision

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 Heures, après signature du présent procès-verbal.